

Circonscription de VESOUL 1
Isabelle Maurer, IEN

Téléphone : 03.84.78.63.57
Fax : 03.84.78.63.63.
Mél : ce.ienvs.dsden70 @ac-besancon.fr

5, Place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Note d'informations n°2

Plan de formation de circonscription 2017-2018

La présente note d'informations vient en complément de la note départementale « Formation continue des enseignants du 1^{er} degré ». Elle a pour objectif de vous présenter le plan de formation de la circonscription pour l'année scolaire 2017-2018.

<i>Nom / prénom</i>	<i>Émargement</i>	<i>Nom / prénom</i>	<i>Émargement</i>

Cette note d'information doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement ...). Une fois lue, elle devra être archivée.

1. Les finalités du plan de formation

Le plan de formation élaboré par l'ensemble de l'équipe de circonscription a pour objectifs :

- de répondre à des besoins clairement identifiés par l'institution (au travers des inspections des années précédentes, des acquis des élèves, des stages de formation continue, des liaisons école-collège,...) ;
- de répondre à des besoins individuels de formation.

Il tient compte des priorités nationales, académiques, départementales et de circonscription. Il doit constituer un levier essentiel pour l'amélioration des acquis des élèves. Ainsi, les formations suivies doivent permettre de réfléchir ensemble, de mutualiser afin que chacun puisse évoluer dans sa pratique de classe.

2. Les obligations de service des enseignants

Conformément au *décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré*, dix-huit heures doivent être consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques. Ce temps est calculé au prorata de la quotité de service effectué par l'enseignant, à savoir :

- service à temps plein : 18h
- service à 75% : 13h30
- service à 50% : 9h

Les formations se déclinent de la manière suivante :

- des formations à distance : 9 heures.

Il est à noter au regard de la circulaire de rentrée, que *tous les enseignants de cycle 3 suivront obligatoirement le parcours hybride mathématiques 9h*.

- Les animations pédagogiques institutionnelles, pour tous les enseignants : 6 heures
- Les FIP (Formations d'Initiative Personnelle) : 3 heures

En fonction de votre quotité de service vous pourrez organiser votre plan de formation de la manière suivante :

ORS	Enseignants de cycles 1 et 2	Enseignant de Cycle 3
100 %	Formation M@gistère : 9 heures. Animations institutionnelles : 6heures. FIP : 3 heures.	Parcours hybride mathématiques obligatoire : 9 heures. Animations institutionnelles : 6 heures. FIP : 3 heures.
75 % - 78,13 %	Formation M@gistère : 6 heures. Animations institutionnelles : 4 h30. FIP : 3 heures.	Parcours hybride mathématiques obligatoire : 9 heures. Animations institutionnelles : 4 h30
50 %	Formation M@gistère : 6 heures. Animations institutionnelles : 3heures.	Parcours hybride mathématiques obligatoire : 9 heures.

Les enseignants spécialisés d'ULIS et du RASED, peuvent participer à tout ou partie du plan de formation de circonscription.

Les réunions d'information syndicale sont à déduire des Formations d'Initiatives Personnelles (FIP) de préférence. Je vous remercie d'informer l'équipe de circonscription du choix retenu pour cette déduction pour que nous puissions prévenir les formateurs dans les meilleurs délais.

Les animations pédagogiques et les actions de formation font partie de l'obligation de service des enseignants. Toute absence doit donc faire l'objet d'une autorisation.

3. Les spécificités du plan de formation de la circonscription

L'ensemble des formations est détaillé dans le tableau joint en annexe.

Les animations institutionnelles proposées sous le format 3 x 2 h se dérouleront comme suit :

- un premier module de 2 h : apport théorique et pistes pédagogiques ;
- un deuxième module de 2 h : travail en équipe par école ou groupe d'écoles sur le thème concerné suivi d'une mise en œuvre en classe ;
- un troisième module : restitution des travaux effectués.

Les animations institutionnelles proposées sous le format 2 x 1h30 se dérouleront comme suit :

- un premier module de 1h30 : apport théorique et pistes pédagogiques ;
- un deuxième module de 1h30 : travail en équipe par école ou groupe d'écoles sur le thème concerné suivi d'une mise en œuvre en classe.

La restitution se fera par l'intermédiaire de l'équipe de circonscription qui diffusera les travaux via le site circo70.

Vous voudrez bien vous référer au document joint en annexe pour organiser vos choix.

4. Les stages -écoles

Écoles	Libellé	Durée	Date
RPI des 4 Monts, Perrouse, Traitiéfontaine, Trésilley 12 enseignants : un par cycle par école	Ae07-Usage des tablettes	6h	28/11/17
Loulans 7 enseignants	De32-Formation aux premiers secours	6h	23/04/18
Rioz 12 enseignants	De36-Formation aux premiers secours	6h	14/05/18
Ecoles du REP 11 enseignants du cycle 2	De34-L'enseignement explicite	6h	18/05/18
Ecoles du REP 6 enseignants du cycle 3	De35-L'enseignement explicite	6h	12/03/18
Frotey maternelle 2 enseignants	De31-L'accueil des enfants de moins de trois ans	6h	18/09/17
Vellefaux 6 enseignants	De37-Chorale, jeux rythmiques, Batuca-da (avec L. Lamay)	6h	06/11/17
Noidans-les-Vesoul 7 enseignants	De33-Le langage oral	6h	30/04/18
Réseau Regain 6 enseignants	Elaboration du nouveau projet de réseau 2018/2021	6h	25/05/18
Classes inscrites au projet « des flacons au parfum » 4 enseignants	De30-Appropriation du projet et mise en œuvre en classe (avec M.H. D'Antona)	6h	19/09/17

5. Les inscriptions

Les modalités et le calendrier d'inscription sont identiques sur l'ensemble du département de la Haute-Saône.

Ainsi, cette année, la campagne d'inscription s'effectuera pour tous les enseignants à travers l'application « GAÏA ». **Elle débutera le 11 septembre et s'achèvera le 24 septembre.**

Aucune inscription, ni aucune modification ne pourra être effectuée par l'intéressé(e) après la clôture du serveur.

Les enseignants qui ne se seraient pas inscrits à la date de clôture seront répartis sur les différents dispositifs en fonction des places disponibles.

Un tutoriel a été élaboré afin d'aider chacun d'entre vous à vous inscrire :

http://www.ac-besancon.fr/download.php?pdf=IMG/pdf/tutoriel_aide_a_l_inscription.pdf

Vous veillerez à noter précieusement les dates des animations auxquelles vous êtes inscrit(e). Vous pouvez cependant toujours consulter votre plan d'animation sur GAÏA.

Mis à part dans le cas d'un changement de date ou de lieu, le secrétariat de circonscription n'effectuera aucun rappel.

L'inspectrice de l'Éducation nationale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurer', with a stylized vertical stroke on the left and a horizontal stroke at the bottom.

Isabelle Maurer